

ATTESTATION DE CONFORMITE TECHNIQUE

N° ESC 20 - 006

Demandeur : WINNCARE France

Le Pas du Château, 85670 Saint-Paul-Mont-Penit
Site ASKLE SANTE
200 rue Charles Tellier
Actiparc de Grézan
30034 Nîmes
N° SIRET: 950 020180 00036

Le(s) produit(s) ci-dessous référencé(s):

Support à air motorisé AXTAIR XXL

Référence : VAXT/XXL

équipé(s) de :

Compresseur : VAXT6/POMPE/XXL

Sur matelas à air motorisé à pression alternée d'une hauteur de plus de 20 cm d'air thérapeutique

Housse en Promust PUHD réf. THPH/AXT120-Haut (Maille 48% Polyester Enduction - 52% Polyuréthane / 210 g/m² / 0,5mm / Bleu)

Enveloppe en 100% Thermoplastique Polyuréthane 320µm - Transparent

Mousse HR 4055 (Mousse 100% polyuréthane / > 34kg/m³)

Mousse VE 8517 (Mousse viscoélastique 100% polyuréthane / > 75 kg/m³)

Dimension total : Longueur >195 cm x Largeur 117 cm

remplit(remplissent) les exigences des normes ou règlements techniques particuliers actuellement en vigueur :

Selon le protocole de la commission d'Evaluation des Produits et Prestations relatifs aux coussins, matelas et surmatelas d'aides à la prévention des escarres suivant l'avis du 22 décembre 2009.

suivant les observations et résultats d'essais consignés dans le(s) rapport(s) d'essais FCBA:

Pour les tests matériaux : n° MA 20-0074-1024, MA 19-0129-1474, MA 19-0129-1476, MA 19-0129-1477, P131570 - DE/1, MA 20-0074-1028, MA 20-0074-1027, MA 20-0061-0759, MA 20-0061-0762, MA 20-0061-0761, MA 20-0061-0760, MA 19-0074-0843, MA 19-0074-0842, MA 19-0074-0844, MA 19-0074-0840, MA 19-0074-0845, MA 19-0074-0841, MA 19-0074-0836, MA 19-0074-0837, MA 19-0074-0833, MA 19-0074-0838, MA 19-0074-0853, MA 19-0074-0834, MA 19-0074-0854, MA 19-0074-0835, MA 19-0074-0832

Pour les tests feu : n° FE 19-0071-0279, FE 19-0071-0280

Pour les mesures de répartition de pression : n° MA 20-0074-1018, MA 20-0074-1019

Pour la notice d'utilisation : n° MA 20-0074-1026

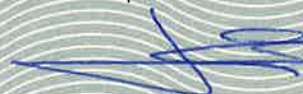
Toute modification majeure apportée au produit présenté et testé entraîne la nullité de la présente ATTESTATION DE CONFORMITE. Les modifications éventuelles doivent être notifiées par écrit dans les plus brefs délais au LABORATOIRE ESSAIS & MESURES du FCBA qui décidera de la suite à donner.

La présente ATTESTATION DE CONFORMITE ne concerne que le(s) produit(s) soumis à l'examen par le demandeur. Elle ne peut en aucun cas caractériser une constance de qualité de fabrication. Le FCBA ne peut s'assurer ni garantir que le produit n'a fait l'objet d'aucune modification et qu'il demeure fabriqué et commercialisé sous les caractéristiques d'origine.

Champs Sur marne, le 7/12/2020

Suivi du dossier

Responsable de section



10, rue Galilée
77420 Champs sur Marne
Tél : +33 (0)1 72 84 97 84



www.fcba.fr